BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 800

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

108 860 826 RCS Toulouse.
ACDC OPTIQUE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 1, avenue de la Mairie, 31750 Escalquens.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 180000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'activité d'opticien lunetier (la vente sur place ou à distance, sur catalogue général ou spécialisé, commerce de détail ou vente en gros, par tous les moyens techniques, le négoce ou encore L'import-Export de tous types de produits liés à cette activité)..
Adresse : 1, avenue de la Mairie, 31750 Escalquens.
Précédent propriétaire : 790 684 740 RCS Toulouse. **SUNNYWAY.**
A dater du : 19 août 2026.
Date d'effet : 12 octobre 2026.
Date de commencement d'activité : 12 octobre 2026.
Publication légale : lopinion.com *du* 29 octobre 2026.
Oppositions : Me Alexandre Auger 11 boulevard des Recollets 31400 Toulouse pour la validité..
Commentaires : Par acte authentique en date du 12/10/2026, enregistré le 23/10/2026, auprès du SIE de TARN, dossier n° 2026 00030258 2026, référence n ° 1230, SUNNYWAY Société à Responsabilité Limitée au capital de 5000 € située 1 AVENUE DE LA MAIRIE 31750 ESCALQUENS immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 790684740 a cédé à ACDC OPTIQUE Société à Responsabilité Limitée au capital de 10000 € située 1 AVENUE DE LA MAIRIE 31750 ESCALQUENS immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 108860826, le fonds de commerce de opticien-lunetier, sis et exploité au 1 avenue de la Mairie Centre d'Intérêt Public 31750 ESCALQUENS. L'entrée en jouissance a été fixée au 12/10/2026. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 180 000 € s'appliquant aux éléments corporels pour 42 980 € et aux éléments incorporels pour 137 018 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et la correspondance : 11 Bd des Récollets, auprès de Maître Alexandre AUGER..